

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2024

L'An deux mil vingt-quatre, le **4 Novembre**, le Conseil Municipal de la Commune de SAINTE CATHERINE DE FIERBOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de Conseil, sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel PAGÉ, Maire**.

Etaient présents, formant la majorité des membres en exercice :

Messieurs Verrière Yves, Blot Frédéric, Brault Pierre
Mesdames Thomas Karelle, Orvain Marie-Agnès, Goussal Karine

Étaient absents et excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Gaumé Jean-Michel a donné pouvoir à Monsieur Pagé Jean-Michel
Monsieur Charlie Boquet a donné pouvoir à Madame Thomas Karelle

Étaient absents et non excusés :

Madame Vaujour Carine
Monsieur Morin Sylvain

Monsieur Brault Pierre est élu secrétaire de séance.

⇒ Délibérations

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Adopte le procès-verbal de la séance du 7 octobre 2024

2. Intercommunalité – Rapport prix qualité du service d'eau potable pour l'exercice 2023

Conformément à l'article L.5211-39 du CGCT, le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal.

Monsieur le Maire explique le service est exploité par la société SOGEA, en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1er janvier 2023 et dont la durée est de 5 ans.

La consommation des foyers est en baisse, malgré un nombre d'abonnements identiques.

La qualité de l'eau mesurée par des analyses périodiques est conforme.

Les tarifs appliqués aux usagers ont connu une légère hausse au 1^{er} janvier 2024.

Prix au m³ au 1^{er} janvier 2024 : 1,49 € TTC

Vu l'approbation en date du 26 septembre 2024 du rapport prix qualité du service d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2023,

Après présentation de Monsieur le Maire au conseil municipal de Sainte Catherine de Fierbois, dudit rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Prend acte du rapport prix qualité du service d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2023.

3. Intercommunalité – Rapport prix qualité du service d'assainissement collectif pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose que le service est exploité par la société SOGEA, en vertu d'un contrat ayant pris effet au 1er janvier 2023 et dont la durée est de 5 ans.

Le volume facturé aux usagers est en baisse malgré un nombre d'abonnements identique.

Le prix de l'assainissement collectif était de 3.75 € TTC le m3 au 1^{er} janvier 2024.

Vu l'approbation en date du 26 septembre 2024 du rapport prix qualité du service d'eau potable de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2023,

Après présentation de Monsieur le Maire au conseil municipal de Sainte Catherine de Fierbois, dudit rapport,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Prend acte du rapport prix qualité du service d'assainissement collectif des eaux usées de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2023.

4. Intercommunalité – Rapport prix qualité du service d'assainissement non collectif pour l'exercice 2023

Monsieur le Maire expose que la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre organise intégralement le service public d'assainissement non collectif pour l'ensemble de ses communes membres, ce qui représente 54 378 habitants.

Ses compétences sont :

- contrôle des installations neuves ou à réhabiliter
- contrôle de bon fonctionnement
- diagnostic dans le cadre des cessions immobilières

Le service est exploité par VEOLIA en vertu d'un contrat qui a pris effet le 1er janvier 2019 et se termine le 31 décembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Prend acte du rapport prix qualité du service d'assainissement non collectif des eaux usées de Touraine Vallée de l'Indre pour l'exercice 2023.

5. Marché de voirie à bons de commandes

La communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre a conclu un marché de voirie à bons de commande pour son compte et pour celui des communes qui le souhaitent. Ce marché se termine en novembre 2024.

Considérant l'intérêt économique pour la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre et ses communes membres de procéder à une consultation commune pour réaliser des travaux d'entretien de voirie et acquérir des fournitures de voirie ainsi que la nécessité de passer un marché annuel à bons de commandes afin d'assurer la réalisation de ces différentes prestations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Autorise Monsieur le Maire à signer avec la Communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, la convention constitutive d'un groupement de commandes pour des travaux d'entretien de voirie et d'acquérir des fournitures de voirie sur le territoire communautaire

Ne procède pas au scrutin secret pour désigner les représentants de la Commune au sein de la commission d'appel d'offres partitaire du groupe

Désigne Monsieur Frédéric Blot représentant titulaire et Monsieur Yves Verrière représentant suppléant au sein de la commission d'appel d'offres du groupement de commandes

6. Création du centre technique municipal mutualisé avec le SDIS – Demande de subvention « Socle » + Projet »

Monsieur le Maire rappelle la possibilité pour la commune de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental d'Indre et Loire dans le cadre du Fonds Départemental de Solidarité Rurale (FDSR) ; il propose de présenter à ce titre le projet de création du centre technique municipal mutualisé avec le SDIS dans le cadre de l'enveloppe socle et projet.

Le coût global du projet est estimé à 433 760 € HT.

Il propose également un plan de financement de cet aménagement

Dépenses / € (estimatif)		Recettes / € (demandées)	
➤ Achat terrain	60 000,00 €	➤ Etat	99 945,00 €
➤ Construction	373 760,00 €	➤ Département 2024 FDSR Socle + FSDR Projet	52 234,00 €
		➤ Département 2025 FDSR Socle + FSDR Projet	52 234,00 €
		➤ CCTV Fonds de concours général	50 000,00 €
		➤ AUTOFINANCEMENT	179 347,00 €
Total des dépenses	433 760,00 €	Total des recettes	433 760,00 €

Après avoir entendu l'exposé du maire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Approuve le programme 2025 relatif à la création du centre technique municipal, comme indiqué ci-dessus
Autorise Monsieur Le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental dans le cadre des Fonds Départementaux de Solidarité Rurale.

Autorise Monsieur Le Maire à signer toute pièce afférente à ce dossier

Décide d'inscrire les crédits aux BP 2025

7. Adhésion au contrat groupe souscrit par le CDG37 couvrant les risques financiers encourus par les collectivités en vertu de leurs obligations à l'égard de leur personnel

Le Maire rappelle que la commune de Sainte Catherine de Fiebois, par délibération du 2 octobre 2023, a chargé le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Centre de Gestion d'Indre et Loire a communiqué à la commune de Sainte Catherine de Fierbois les résultats de la consultation organisée dans le courant du premier semestre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés :

Décide d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire souscrit par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour les années 2025-2028 aux conditions suivantes :

Compagnie d'assurance retenue : CNP ASSURANCES

Courtier gestionnaire : RELYENS

Régime du contrat : capitalisation

Gestion du contrat : assurée par les services du Centre de Gestion d'Indre et Loire

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2025 avec possibilité de résiliation annuelle en respectant un préavis de 4 mois.

Catégorie(s) de personnel assuré, taux de cotisation retenu(s) et garanties souscrites :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL : 6,99%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Prise en charge des indemnités journalières à hauteur de 90%

Agents titulaires ou stagiaires affiliés à l'IRCANTEC et agents non titulaires de droit public : 1,15%

Tous risques avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire :

Et **prend acte** que l'adhésion au contrat groupe donne lieu au versement d'une participation financière appelée « frais de gestion » auprès du Centre de Gestion d'Indre-et-Loire dont le montant s'élève à un pourcentage de la masse salariale assurée hors charges patronales.

Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions en résultant et tout acte y afférent.

Autorise Monsieur le Maire à résilier le contrat d'assurance statutaire en cours.

AGENDA :

11 novembre 2024 : Cérémonie avec plantation de l'arbre commémoratif à l'occasion du 80^e anniversaire de la Libération et repas des aînés avec animation musicale

23 novembre 2024 : Soirée Tartiflette organisée par le TTSC

08 décembre 2024 : Sainte Barbe organisée par les pompiers

17 janvier 2025 : Vœux de la municipalité

24 et 25 janvier 2025 : Distribution des sacs jaunes

Prochain conseil municipal le Lundi 2 Décembre 2024 à 20h00

Fin de séance à 21h15

LE MAIRE

Jean-Michel PAGÉ



SECRÉTAIRE DE SÉANCE
Pierre BRAULT

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'Pierre Brault', written over the printed name of the secretary.